

## En plein divorce, elle part avec ses enfants à l'étranger : le père dépose plainte pour enlèvement

Alors qu'une procédure de divorce était engagée en Vendée, une femme est partie à l'île Maurice avec ses deux enfants. François Henri Ménard, leur père, dénonce un enlèvement. Il a déposé plainte pour soustraction d'enfants vers un pays hors de l'Union européenne. Il raconte son désarroi et sa peur de ne jamais revoir son fils et sa fille.



Originaire de l'île Maurice, la mère de famille était partie avec ses enfants en vacances, mais n'est jamais revenue en Vendée.

« **J'ai peur de plus jamais voir mes enfants. J'en pleure tous les jours. Jamais je n'aurais imaginé ça** », souffle François Henri Ménard. 47 ans. Le 15 août 2025, ce père de deux enfants, en instance de divorce, a déposé plainte pour « **soustraction d'enfants vers un pays hors de l'Union européenne** » à la brigade de gendarmerie de Chantonnay (Vendée). Cet été, il a appris que sa femme avait quitté la Vendée pour rejoindre l'île Maurice, dont elle est originaire, avec leurs deux enfants.

Pour comprendre la situation, il faut repartir aux origines. Le couple s'est rencontré sur internet, alors qu'ils étaient tous deux étudiants en France. « **Elle faisait alors des études de médecine à Bordeaux** », raconte François Henri Ménard. Les premières années du couple sont marquées par les difficultés à trouver une situation professionnelle stable, jusqu'en 2013. « **Elle a commencé par travailler comme aide-soignante et a pu intégrer l'école d'infirmières de La Roche-sur-Yon** », poursuit le père de famille. En 2017, la jeune femme donne naissance à leur fille, puis à leur fils en 2020.

Le départ des enfants n'était pas que pour les vacances

« **À partir du Covid, notre couple a commencé à se détériorer. En raison de gros problèmes d'allergies, elle n'a pas eu le droit de reprendre son poste. Tout s'est**

**compliqué** », analyse le quadragénaire. En 2023, le couple envisage une séparation. Mais la rupture est empreinte d'une certaine violence. Tous deux ont été condamnés pour des violences l'un envers l'autre. « **J'ai été condamné à un stage de sensibilisation pour violences conjugales, je n'en suis pas fier** », reconnaît-il. En 2024, ils entament alors une procédure de divorce par consentement mutuel. « **On a fait une garde alternée, mais la situation était assez difficile** », se souvient-il.

Fin janvier 2025, une dispute en lien avec les traitements des enfants éclate. « **Là, elle m'a interdit de voir les enfants.** » La procédure de divorce par consentement mutuel laisse place à un divorce pour faute et la situation continue de se tendre. « **Début juillet, elle a prévenu qu'elle partait en vacances avec les enfants, voir sa famille à l'île Maurice.** » Problème : elle n'est jamais revenue. « **J'ai reçu une nouvelle requête pour un divorce depuis l'île Maurice. Et j'ai appris qu'ils avaient été désinscrits de leur école** », se désole le père de famille.

« Une plainte pénale internationale est en cours »

Immédiatement, il dépose plainte et se tourne vers un numéro vert, le 116 000. Le numéro européen d'urgence en cas de disparition d'enfant. Une juriste l'aiguille vers la Direction des affaires civiles et du sceau, et plus spécifiquement le département de l'entraide, du droit international privé et européen. Des services qui dépendent du ministère de la Justice, afin de formuler une demande d'entraide civile internationale. « **À titre général, je rappelle que le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant doit primer sur tout le reste. Un enfant ne peut pas être privé d'un de ses parents** », précise **Stéphanie Guedo, avocate** du père de famille.

Une demande de retour des enfants en France, en application de la convention de La Haye, a donc été faite par François Henri Ménard. « **Mes enfants n'ont rien à faire à l'île Maurice, ils sont Français. Ils ont toujours été à l'école ici, ils avaient leurs amis, leurs activités. C'est important pour eux. Surtout, j'ai toujours l'autorité parentale sur eux. Une décision pareille ne se prend pas seule. Je vais tout faire pour les récupérer** », assure le quadragénaire. Selon nos informations, la requête a bien été reçue par le ministère de la Justice, qui attend désormais un retour des autorités mauriciennes. Contactée, l'avocate française de la mère de famille n'a pas répondu à nos sollicitations.